



ENSEIGNANT ARTISTIQUE VIOLON ALTO
CDD de 1 an – Temps non complet (3h hebdomadaires)
Cadre d'emplois : Assistant territorial d'enseignement artistique

MISSIONS :

- Organise et suit les études des élèves
- Enseigne collectivement ou individuellement la trompette, en lien avec le projet d'établissement
- Assure la promotion de l'enseignement de sa discipline
- Participe au rayonnement de l'école
- Organise et assure le suivi pédagogique individualisé des élèves

PROFIL ATTENDU :

- Titulaire du Diplôme d'Etat ou du DEM ou du DNSPM
- Maîtrise de son domaine d'enseignement artistique
- Capacité à transmettre ses connaissances par une pédagogie adaptée
- Capacité à encadrer la formation artistique globale d'un élève
- Sens du travail en équipe et en transversalité
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Force de propositions et d'innovation pédagogique et artistique

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Poste de catégorie B, filière culturelle
- Rémunération statutaire sur grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique + régime indemnitaire mensuel (RIFSEEP) de 350 € (base temps complet)
- Remplacement d'un agent indisponible pour raison familiale
- Disponibilité horaire pour rencontrer les parents ou participer aux réunions et formation
- Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs

- Temps de travail de 3h hebdomadaires
- Lieu de travail : Ecole de Musique et de Danse Intercommunale Arche Agglo – Site de Tain L'Hermitage

Poste à pourvoir : **1^{er} septembre 2022**

Date limite de candidature le : **23 août 2022**

Renseignements : Géraldine CATIL, directrice du site de Tain L'Hermitage (06.72.43.08.38) – Ecole de Musique et de Danse intercommunale ARCHE Agglo

Candidatures (CV + lettre de motivation)

en privilégiant l'envoi par courriel sur : c.chiron@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo BP 103 – 07305 TOURNON/RHONE Cedex